

Image not found or type unknown



Jugement par contumace pour degradation en 2008

Par **samel79**, le **09/09/2010** à **12:22**

Bonjour, rn
en 2008 je fus juge par contumace pour degradation de bien d'autrui. rn
depuis je n'ai reçu aucune notification. rn
je souhaite me rendre au tribunal mais j'ai peur d'etre arrete. rn
par ailleurs j'ai appris que je ne saurais pas rehabilite. rn
comment je dois agir?